

# Bulletin de Santé du Végétal

## Vigne

### Champagne-Ardenne

BSV du 27/04/2012 - semaine 17

#### A RETENIR CETTE SEMAINE :

**Pyrales** : Maturité des oospores observée au laboratoire.  
Risque reste globalement faible à l'échelle du vignoble.

#### Milidou

##### Situation

Conditions nécessaires à l'enregistrement des contaminations primaires :

- Maturité des organes de conservation du mildiou (œufs d'hiver) : le suivi biologique effectué au laboratoire est un outil permettant de l'estimer.
- Réceptivité de la vigne : stade 06 "éclatement du bourgeon" atteint.
- Conditions climatiques : pluie d'au moins 2 mm avec une température moyenne journalière généralement égale ou supérieure à 11 °C (à 2 mètres sous abri) sur un sol déjà humide.

##### Suivi biologique

Le 26 avril au soir, la maturité des "œufs d'hiver" a été observée au laboratoire. Comme pressenti dans notre dernier message, les pluies enregistrées en ce début de semaine ont permis aux oospores d'achever leur processus de maturation.

##### Analyse du risque

Plusieurs outils d'appréciation du risque mildiou sont utilisés : la maturité des "œufs d'hiver", les conditions climatiques, le stade phénologique, la valeur de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) et la vitesse de pousse.

Actuellement le risque épidémique mildiou reste globalement faible au vignoble. Plusieurs facteurs confortent cette analyse :

- Variable EPI, calculée avec les données météorologiques du 25 avril, traduit un potentiel épidémique globalement faible à l'échelle du vignoble.
- Stade phénologique peu avancé. Dans la très grande majorité des parcelles où le stade phénologique est peu développé (1 à 2 feuilles étalées au plus), des contaminations primaires sur les premières feuilles peuvent être tolérées car sans incidence directe sur la récolte. La gestion du risque mildiou est donc "classique" et est à raisonner en fonction du risque de contaminations secondaires (en prévention des repiquages).

Le risque mildiou peut toutefois être jugé plus important très localement, dans les parcelles déjà au stade 3-4 feuilles étalées (moins de 4 % du réseau au 27 avril). Dans ces parcelles plus hâtives, déjà au stade 3-4 feuilles étalée, les inflorescences sont visibles et donc plus exposées. Aussi, si des pluies à caractère orageux (pluies battantes et températures élevées) sont annoncées dans les prochains jours, le risque de contaminations primaires locales plus importantes existe même si ce risque est marginal du fait du caractère très sporadique des événements orageux.

Un nouveau point sera fait le 2 mai.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Champagne-Ardenne sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau VIGNE : Appro-Champagne - Champagne Veuve Clicquot Ponsardin - CIVC - Cohésis Vigne - COM-PAS - Coopérative Champagne Coligny - Coopérative de Chassenay d'Arce - Coopérative Charles Collin - CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - FCM Consultants - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'agriculture de la Marne - Chambre d'agriculture de l'Aube - Magister - Ets RITARD - SOUFFLET Vigne - STAHL - Union Aubeoise - Union Champagne - Viti-Concept.

Rédigé par le CIVC avec relecture du GDV Marne, Compas et DRAAF-SRAL.

Publication gratuite disponible sur les sites Internet [www.champagricra.fr](http://www.champagricra.fr) et [www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr)

Animation du réseau Vigne : Pascale Pienne, CIVC, 03 26 51 34 39, [pascale.pienne@civc.fr](mailto:pascale.pienne@civc.fr)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 16 au 20 avril sur 197 parcelles de vigne. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.